



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM**



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie**

**LETTRE D'INTENTION  
POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPERATION  
AGRICOLE SUD-SUD ET TRIPARTITE**

**ENTRE**

**L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA  
FRANCOPHONIE**

**ET**

**LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL  
DE LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM**

ENTRE

**L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**, dont le siège est situé au 19-21, Avenue Bosquet, 75007, Paris (France), représentée par son Administrateur, Monsieur Geoffroi MONTPETIT, et par délégation, par le Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie, Monsieur Hervé BARRAQUAND, dûment habilité à signer la présente lettre,

d'une part,

ET

**Le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la République socialiste du Vietnam**, dont le siège est situé au n°2, rue Ngoc Ha, Ba Dinh, Hanoi (Vietnam), représenté par son Ministre, Monsieur Minh Hoan LE, et par délégation, par le Directeur général du Département des relations internationales du Ministère, Monsieur Do Anh Tuan NGUYEN, dûment habilité à signer la présente lettre,

d'autre part,

Ci-après désignés individuellement une « partie » et collectivement « les parties »,

#### PRÉAMBULE

- Considérant les dispositions de la Charte de la Francophonie qui prévoient notamment que la Francophonie a pour objectif d'aider au renforcement de la solidarité des peuples par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ;
- Rappelant les résultats satisfaisants des actions de coopération entre les parties en matière de développement des partenariats dans l'agriculture avec les pays et régions d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, notamment pour les secteurs du café, de noix de cajou, de la riziculture et du coton ;
- Considérant les résultats obtenus par le Vietnam dans l'agriculture et sa volonté de consolider et renforcer la coopération agricole avec les pays francophones plus particulièrement dans le cadre de la coopération Sud-Sud et tripartite ;
- Considérant que le Réseau des acteurs francophones pour la coopération Sud-Sud et tripartite (RAFSUD), dans lequel le Vietnam est partie prenante, constitue un levier reconnu et recommandé par les États et gouvernements membres de l'OIF ;
- Considérant les besoins de coopération exprimés par les pays francophones d'Afrique en vue de créer des complémentarités et de chaînes de valeurs régionales et internationales à haut potentiel économique et d'insertion des jeunes et des femmes ;
- Conscients de la nécessité de développer des coopérations dans le but de contribuer à la réalisation effective des objectifs que les deux parties ont en commun,



## LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 - OBJET

Les parties déclarent par cette lettre d'intention leur volonté de poursuivre et renforcer leur partenariat en vue de promouvoir des initiatives **de coopération Sud-Sud et tripartite en faveur des pays et régions francophones** dans le domaine de l'agriculture, compatibles avec les objectifs du développement durable.

### ARTICLE 2 - CHAMPS ET CADRE NORMATIF

2.1 Les parties s'engagent à établir conjointement un accord-cadre visant la poursuite et le renforcement de la coopération Sud-Sud et tripartite, ainsi que les modalités pour la mise en œuvre effective et avantageuse de la Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025, en conformité avec les axes prioritaires du Vietnam dans le domaine de l'agriculture et avec les orientations stratégiques du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Vietnam.

2.2 L'accord-cadre visera notamment à :

- intensifier les échanges commerciaux et les investissements entre Etats et gouvernements, notamment par la facilitation des échanges entre les acteurs institutionnels et les entreprises et l'organisation de rencontres d'affaires ;
- stimuler la transformation numérique, l'innovation et l'entrepreneuriat ;
- mobiliser des partenariats techniques et financiers innovants et efficaces.

### ARTICLE 3 - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Les parties désignent, pour chacune d'elles, les entités en charge du suivi et de la mise en œuvre de la présente lettre d'intention.

3.1. Pour l'Organisation internationale de la Francophonie :

- Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique (REPAP)
- Représentation régionale pour l'Afrique de l'Ouest (REPAO)
- Représentation régionale pour l'Afrique centrale (REPAC)
- Représentation permanente auprès de l'Union Africaine (RPUA)
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)
- Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN)

3.2. Pour le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural :

- Département de la coopération internationale

 3  
MA

#### **ARTICLE 4 : PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition de la présente lettre d'intention ne peut être interprétée comme une renonciation, expresse ou tacite, aux privilèges et immunités reconnus à l'OIF.

#### **ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET VALIDITÉ**

La présente lettre d'intention entre en vigueur à la date de sa signature pour une période d'un (01) an, période pendant laquelle un accord-cadre de coopération sera conclu entre les parties.

La présente lettre d'intention est signée à Paris le 05 novembre 2021, en deux (02) exemplaires en français et deux (02) exemplaires en vietnamien, les deux versions faisant également foi. Chaque Partie garde un (01) exemplaire en français et un (01) exemplaire en vietnamien. En cas de différend d'interprétation, la version française prévaudra.

**Pour le Ministère de l'Agriculture  
et du Développement rural  
de la République socialiste du Vietnam**



**Do Anh Tuan NGUYEN**  
Directeur général du Département  
des relations internationales

**Pour l'Organisation internationale  
de la Francophonie**



**Hervé BARRAQUAND**  
Directeur de Cabinet